



Est ce fructueux de saisir le prud'homme???

Par **benamira**, le **21/02/2008** à **22:45**

Bonjour

En octobre de l'année passée, j'ai postulé à une offre d'emploi sur anpe.fr, un réceptionniste dans un hotel à mi-temps pour une durée indéterminée, le gérant de l'hotél m'a contacté et l'entretien a été fait. après il m'a dit que je dois passé une période d'essai qui me permettra à me familiariser avec le poste.il m'a demandé aucun papier.

j'ai passé deux fois l'essai, le premier c'était un vendredi de 16h à 21h, le deuxième un autre vendredi de 16h à 23h, mais la période d'essai était en fait supervisée par une autre personne que le chef.

j'ai demandé à cette personne si la période d'essai est rémunérée ou non, il m'a répondu: "si ta candidature est retenue, la période d'essai est payée, sinon elle ne le serait pas".

cette personne était tellement dure,et tellement elle m'a mis la pression, que j'ai décidé de ne plus travailler dans cette hotél.

après le deuxième essai il m'a dit qu'il m'en faut un troisième, et qu'il va m'appeler pour me fixer une date.

avant son appel, j'ai exposé ma situation sur de différents forums, grosso modo, la seule et l'unique chose que je puisse faire c'est de le signaler à l'inspection du travail.

j'ai été appelé, pour fixer la date du troisième essai, mais cette fois, je lui ai exigé qu'il me fasse un contrat de travail, sans lequel il est dans une situation hors la loi, et que cette information m'a été fournie par l'inspection du travail.

il a eu peur que j'aille le signaler à l'inspection de travail, et il m'a aussitôt demandé de passer à l'hotél pour récupérer mon dû.

je suis passé à l'hotél, maintenant c'est le chef qui me reçoit, il m'a dit qu'il faut établir un contrat pour que je sois payé, je lui donné tous les documents nécessaires, il y a 2 mois, que je ne cesse de l'appeler pour savoir s'il a fait le contrat, et à chaque fois il me dit qu'il le fera et me le dira pour venir le signer. en vain

j'ai envoyé à mon employeur, une mise en demeure, recommandée avec AR, je lui ai donné 8 jours, et a défaut je saisirai les prudhomme à son encontre

aujourd'hui ça fait 12 jours, mon employeur ne m'a pas contacté

Je suis allé à l'inspection du travail, ils m'ont dit, vu que je ne possède pas un contrat de travail, mon cas se relève de la compétence des prudhomme.

est ce fructueux ou pas d'y aller ?

comme documents prouvant que j'ai travaillé dans cet hôtel, j'ai une promesse d'embauche, et une attestation qui prouve que je ne travaille plus dans l'hotel

merci de m'aider